



FLASH INFO

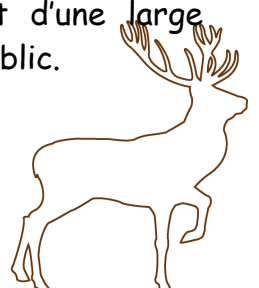
Les chasseurs à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Le président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Guy Vasseur et Bernard Baudin, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, se sont réunis à l'APCA la semaine dernière pour faire le point à la fois sur les actions conduites ensemble et sur les sujets qui pourraient renforcer notre coopération dans les prochains mois. Dans un climat détendu et amical, tous les sujets ont été abordés de façon très directe y compris le dossier des dégâts de gibier.

Sur ce point très sensible des dégâts, le président de la FNC a proposé que l'APCA et la FNC conduisent ensemble une action de lobbying auprès du Gouvernement et des parlementaires. L'objectif serait de faire en sorte que les territoires non chassés fassent réellement l'objet d'obligations de gestion ou de contraintes financières inscrites dans la loi pour éviter les surpopulations de grands animaux qui sont sources de dégâts dans certains secteurs. Le vecteur législatif le plus rapide sera la nouvelle proposition de loi de simplification de la pratique de la chasse qui sera déposée dans quelques jours à l'Assemblée nationale par Jérôme Bignon, au nom du Groupe Chasse. Un article qui va dans ce sens est présenté, mais nous savons que le Gouvernement fera tout pour s'y opposer -comme il l'avait fait lors du passage au Sénat de la proposition de loi de Ladislas Poniatowski. Guy Vasseur a confirmé son soutien à cette proposition.

Le président de la FNC a insisté auprès de Guy Vasseur pour que l'APCA fasse le nécessaire pour faire comprendre à l'ensemble des organisations professionnelles agricoles l'importance du schéma départemental de gestion cynégétique, afin que cessent les remises en cause liées aux dégâts de gibier.

D'un commun accord, il a été convenu de signer à nouveau la convention Agrifaune pour une nouvelle période, compte tenu des résultats déjà obtenus. Le président de l'APCA a souhaité savoir pourquoi il restait encore 25% des départements où nos organisations agricoles et cynégétiques n'ont pas signé d'accord. Une enquête sera conduite par les deux organisations. Par ailleurs, il a été décidé que la prochaine signature de la convention, prévue en mai 2011, devrait faire l'objet d'une large campagne de communication orientée pour la première fois vers le grand public.



Les deux présidents ont ensuite abordé le sujet stratégique de l'expertise nature et de l'ingénierie environnementale. Les collectivités territoriales vont devoir effectuer des études préalables en application des lois issues du Grenelle sur tous leurs projets d'aménagements, grands ou petits, et pour les futures trames vertes.

Pour Guy Vasseur et Bernard Baudin, il devient impératif de ne pas laisser ce monopole de l'expertise nature aux associations de protection de la nature qui sont encore trop souvent les seules à répondre aux appels d'offres des collectivités locales. Il est clair que ce marché va aller croissant en raison de la multiplication des exigences environnementales sur les espaces naturels et ruraux. Les réflexions concernant la diversification des ressources du monde de la chasse doivent nous conduire dans cette voie déjà largement défrichée par les écologistes à notre détriment.

Les deux présidents sont convenus de la mise en place d'un groupe de travail commun pour évaluer la faisabilité technique et financière ainsi que les montages juridiques nécessaires pour atteindre cet objectif. Il est évident que c'est la mutualisation des compétences, et notamment des moyens humains entre plusieurs organisations, qui peut permettre de répondre aux attentes des collectivités locales. Cela permettra aussi d'éviter qu'elles passent systématiquement par des bureaux d'études proches des associations de protection de la nature. Guy Vasseur et Bernard Baudin souhaitent aussi que l'on élargisse la réflexion aux autres organisations proches qui pourraient être associées à cette démarche compte tenu de leur maîtrise de certaines compétences (Fédération Nationale de la Pêche en France, ONCFS, OMPO, IMPCF etc.).